

Compte-rendu de la commission périscolaire du mardi 30 avril 2019

Invités : Aude BAUGUL, Gwendoline CORDIER, Anne LEVOT, Christelle ROUAULT, Patrick BOISSIER, Jacques BORDE et Sami YAHIAOUI

Excusés : Patrick BOISSIER, Jacques BORDE et Sami YAHIAOUI

Point 1 : sensibilisation autour du goûter à l'école

Suite à la commission périscolaire du 18 décembre 2018, les documents « *pensez au goûter sans emballage* » et « *le meilleur du goûter* » ont été mis en ligne sur le site internet de la commune, sous l'onglet école, dans la rubrique périscolaire, compte-rendu de commission.

Ainsi, l'idée première était bien d'informer et de sensibiliser autour « *du meilleur du goûter* ». Ce n'est que dans un second temps qu'une réflexion autour d'un goûter commun pourrait éventuellement être menée.

Christelle ROUAULT intervient à ce sujet en précisant qu'il y a eu une amélioration quant au goûter du soir. Dans un premier temps, il n'y a quasiment plus de goûter à base de chocolat. Cela était problématique surtout pour les maternelles. Il y a aussi beaucoup plus de « goûters maison » (gâteaux, crêpes) ; principalement le lundi et le jeudi. Elle informe aussi qu'il y a beaucoup moins d'emballage. A ce sujet, il y a eu beaucoup de sensibilisation de la part des enseignants.

Angélique LEBRETON souligne donc que le document « le meilleur du goûter » mis en ligne est déjà un bon début pour sensibiliser sur le goûter.

Il avait été proposé lors de la dernière réunion, de se rapprocher de communes voisines (Dingé, Meillac et Vignoc), afin de voir comment a été mis en place et comment s'y organise le goûter commun.

Angélique LEBRETON a pu avoir quelques éléments d'informations à ce sujet.

1) Ecole de DINGE

Cela fait plus de 10 ans que le goûter est géré par la commune.

Le goûter est donné au début de la garderie dans le premier quart d'heure et est facturé à part de la garderie (0.50 cts d'euros). C'est le cuisinier sur site qui gère l'organisation et la préparation du goûter.

La composition des goûter est variable. De manière générale, le goûter est composé soit de pain (confitures, chocolats) ou de petits gâteaux (commande à part) et une boisson. En plus, il y a tous les jours des pommes bio à volonté (venant d'un producteur local de Feins). Ce sont les agents de la garderie qui servent le goût

2) Ecole de MEILLAC

Le goûter est servi dans la salle de restauration au début de la garderie par les agents. C'est principalement du pain (confitures, chocolats) qui sont servis pour 15-20 enfants. Le cout facturé aux familles est de 0,25 cts d'euros.

3) Ecole de VIGNOC

C'est l'association accueil et loisirs de la Mézière qui gère toute la garderie périscolaire et donc le goûter. L'école se termine à 16 h et il y a un temps de garderie gratuite de 16 h 00 à 16 h 30. Le temps du goûter a lieu de 16 h 30 à 17 h 00. Les enfants de la maternelle et du primaire goûtent au même endroit, sous forme de self. 3 éléments composent le goûter : un fruit ou un jus de fruit (choix entre 2 fruits et 1 jus de fruit), un produit laitier (fromage ou yaourt au choix) et le 3^{ème} composant est un gâteau/ céréales/pain. Du pain (avec confiture ou chocolat) est proposé tous les jeudis.

C'est un animateur qui est responsable de l'organisation du goûter (commande, mise en place, organisation...) Il travaille avec l'Intermarché de La Mézière (commande drive). C'est beaucoup de travail, car le goûter concerne environ 90 enfants.

Pour la facturation, le goûter est compris dans le tarif de la garderie. La garderie s de De 16 h 30 à 17 h 30, la garderie est facturée à l'heure pour un cout allant de 0,45 à 0,65 cts d'euros la demi-heure (selon quotient familial). Le prix du goûter est compris dans ce tarif.

4) Ecole de CORSEUL

Suite à la réunion, Gwendoline CORDIER a pu apporter (par mail) des informations sur le goûter à l'école de CORSEUL, dans laquelle sa belle-mère travaille.

Type de goûter :

- Généralement la base est toujours la même :
 - o mardis et jeudis : pain accompagné de barre de chocolat ou de fromage (à tartiner ou camembert). Le personnel périscolaire ne tartine pas le pain sinon cela prend trop de temps. Les enfants se débrouillent eux-mêmes. C'est pour cela qu'il n'y a ni confiture, ni compote. Le pain est à volonté dans la mesure du possible (en fonction du stock).
 - o Lundis et vendredi : petits gâteaux ou brioche avec yaourt (fruits, nature, chocolat, vanille) ou compote en pots individuels.
- Le goûter change tous les jours mais les enfants n'ont pas le choix du goûter
- En accompagnement, les enfants choisissent une brique de lait ou de l'eau.
- Ils ont parfois des fruits mais cela dépend de la saison (bananes, pommes...)

Organisation / tarif :

- Le goûter est pris dans la garderie
- Il est inclus dans le prix de la garderie. Le tarif de garderie est dégressif et est calculé au mois. Plus un enfant reste longtemps en garderie dans le mois et moins le prix à l'heure est cher (visiblement, le tarif dégressif débute à partir de 9h de garderie dans le mois). Le décompte se fait au ¼ d'heure. Elle pourra me transmettre les prix de garderie si besoin.
- Avant, le goûter était payant mais c'était très compliqué à gérer, le logiciel utilisé pour le comptage des enfants ne comprenant pas le goûter. Ce dernier rentre donc dans les faux-frais de garderie. La mairie n'est pas regardante sur les dépenses liées au goûter.

Commande :

- C'est l'agent ATSEM et responsable du périscolaire qui se charge de la commande des goûters. Elle évalue les quantités, choisit le goûter et passe commande auprès de la cantine. Les cuisiniers font la commande pour le goûter avec leur commande pour la cantine. Ce sont les cuisiniers qui transportent la commande de la cantine à la garderie.
- Il reste assez difficile de prévoir le stock de pain notamment.

5) Ecole de QUEBRIAC

A la réunion du 18 décembre dernier, il avait été indiqué l'importance d'interroger les familles à propos d'un éventuel avis sur le goûter commun, avant d'entreprendre quoi que ce soit. Il est donc important que les familles donnent leur avis à ce sujet, si une réflexion doit être menée dans ce sens.

Proposition d'une enquête auprès des familles (sonder les familles via un petit questionnaire) ?

A ce sujet, Gwendoline CORDIER pense qu'avant de faire une enquête auprès des familles, il faudrait d'abord avoir l'avis du personnel de l'école et d'Anne Claire, la cuisinière.

Christelle ROUAULT s'interroge sur la suite de la réflexion. En effet, si les agents sont contre l'instauration du goûter commun, comment la réflexion pourra avancer ensuite ?

Gwendoline CORDIER confirme qu'il est important de demander aux agents leur avis et qu'un non se justifie, s'argumente et qu'il faut lister les arguments, les questions et les interrogations des agents.

Angélique LEBRETON est d'accord et précise qu'il est important d'avoir les avantages et les inconvénients. Elle ajoute qu'une petite réunion sera faire à ce sujet avec les agents concernés.

Selon Anne LE VOT, il faudrait comptabiliser le nombre d'enfants présents en début de la garderie au moment du goûter. Christelle ROUAULT évalue environ à une quarantaine d'enfants (pour l'élémentaire).

Elle indique à ce sujet que le nombre d'enfants présents à la garderie évolue et est fluctuant d'année en année. Par exemple, cette année, il y a beaucoup moins d'enfants que l'année dernière à rester en garderie le soir et en plus, les élèves partent plus tôt. Angélique LEBRETON informe que sur l'année civile 2018, il y a eu une baisse importante du nombre d'enfants présents en garderie. En effet, il y a eu 2000 demi-heures en moins de facturées sur l'année civile 2018 (par rapport à 2017).

Gwendoline CORDIER précise, que pour avoir un repère, il faudrait comptabiliser le nombre d'enfants moyen présents en garderie sur 3 années à suivre sur le même mois. Il est alors proposé de comptabiliser sur janvier 2017, janvier 2018 et janvier 2019 le nombre d'enfants présents au goûter en garderie le soir. Ces éléments seront communiqués à la prochaine réunion de commission.

Aude BAUGUIL s'interroge sur la suite de la réflexion sur le goûter commun. En effet, si les agents sont contre, une étude coté famille sera-t-elle quand même réalisée ?

Angélique LEBRETON répond que cela sera mis à la réflexion à la prochaine commission périscolaire.

Point 2 : projet plaquette école

Angélique LEBRETON présente aux membres de la commission l'avancée du travail sur la plaquette école :

La commission de travail s'est réunie à 2 reprises (le 31 janvier et le 26 mars 2019) pour travailler le projet de la plaquette école. Les personnes composant ce groupe de travail sont Angélique LEBRETON, Aude BAUGUIL, Christelle ROUAULT, Peggy LESUER et Gwénaél LE NEOUANIC.

Les idées retenues :

- Une plaquette pouvant être lue et accessibles aussi aux enfants,
- Une plaquette vivante, colorée, qui donne envie d'être lue jusqu'au bout,
- Une plaquette pas trop chargée en texte, et mettant en avant des photos et des mots et phrases clés,
- Une plaquette avec une mise en page aérée,
- Une plaquette donnant le maximum d'infos pour une famille ne connaissant pas l'école,
- Une plaquette mettant en avant les infrastructures et les équipements de l'école (2 locaux de garderie, Une salle de motricité, un restaurant scolaire avec cuisine sur site, une salle informatique, les TNI...),
- Une plaquette indiquant les équipements et bâtiments annexe de la commune pouvant avoir un lien avec l'école (bibliothèque, soccer, salle polyvalente, le village Noélys...)

- Une plaquette mettant en avant l'investissement de l'APE et les manifestations qui se déroulent pour l'école (fête de l'école, arbre de Noël...)
- Et enfin une plaquette ayant un fil conducteur (le déroulé d'une journée type)

Le contenu de la plaquette :

- Une page d'accueil avec le logo « L'École de la Liberté » et photos,
- Un mot de bienvenue de la Directrice d'école, présentant l'école, ses infrastructures, et donnant aussi des informations sur l'inscription et l'organisation de début d'année scolaire (porte ouverte nouveaux parents, réunion d'info dans les classes de l'enfant, aménagement du rythme pour l'arrivée des maternelles...)
- Ensuite, le cœur de la plaquette présentera la journée type des maternelles et la journée type des élémentaires ; en mettant en avant les différents temps de la journée :
 - La garderie du matin (horaire, lieu...),
 - Le temps de classe du matin (horaires), ponctué par une récréation
 - La pause méridienne (horaires, 2 services, l'organisation du midi avec le temps de cours pour les élémentaires et le temps de sieste pour les maternelles, et la mise en valeur de la cuisine sur site).
 - Le temps de classe de l'après-midi (horaire),
 - Le temps de garderie du soir (horaires, lieu, organisation, goûter, aide aux devoirs...)
- Petits cheminements entre école et bâtiments annexes (salle polyvalente, soccer, bibliothèque, village Noël...),
- Enfin, mise en valeur de l'APE

Gwendoline CORDIER demande pourquoi n'apparaît pas dans la plaquette le trombinoscope des agents de l'école, car cela avait été envisagé au départ.

Angélique LEBRETON précise qu'il a été décidé par la commission de travail plaquette de ne pas insérer de trombinoscope car cela n'a pas vraiment sa place dans ce document. En effet, au niveau des agents communaux, il peut y avoir des évolutions et des changements d'année en année (absences, remplacements, nouveaux agents...) Il est donc préférable de réaliser un trombinoscope en début de chaque année scolaire, pour diffusion aux familles.

Il est précisé aussi que Peggy LESUEUR a distribué aux familles un trombinoscope avec les enseignants et les ATSEM ; mais que tous les autres agents ne sont pas dessus. Et selon Gwendoline CORDIER, il est important que tous les agents soient bien identifiés des parents. Cela est important pour les familles et valorisant pour les agents.

Il est donc acté de diffuser en début d'année scolaire le trombinoscope des agents communaux (sous réserve de l'accord de ces derniers, par rapport au droit à l'image).

Au sujet de la plaquette, Aude BAUGUIL précise que celle-ci ne doit pas être trop chargée. Elle doit rester claire et lisible.

Gwendoline CORDIER demande la possibilité d'avoir en prochaine commission périscolaire une présentation de l'avancée de la plaquette, afin que les membres de la commission puissent donner leurs avis

Angélique LEBRETON répond favorablement à cette demande en précisant que la date de présentation dépendra de l'avancée du travail. Quand la plaquette école sera bien avancée, elle pourra faire l'objet d'une présentation en réunion.

Point 3 : Sécurité à l'école

Angélique LEBRETON précise que l'installation des potelets de sécurité devant le portail de l'école et des détecteurs de fumées dans les locaux ; devraient se réaliser sur juin juillet prochain.